



PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



RÉGION
CENTRE
VAL DE LOIRE

FRANCE
NATION
VERTE >

Agir • Mobiliser • Accélérer

QUELLE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE POUR NOS TERRITOIRES ?

La COP régionale Centre-Val
de Loire

La COP régionale

Pour gagner le défi du siècle du changement climatique, les COP régionales visent à définir au sein d'une région les leviers d'actions permettant d'atteindre les objectifs nationaux de réductions de gaz à effet de serre et de protection de la biodiversité.

Coanimée par le préfet de région et le président du conseil régional, elle mobilise l'ensemble des acteurs publics des territoires (préfecture, conseil régional, conseils départementaux, EPCI), du monde économique (représentants des entreprises du secteur industriel et agricole, chambres consulaires) et de la société civile (associations environnementales, association de consommateurs, jeunes...).

La territorialisation de la planification écologique

Lancée le 21 octobre 2022 par la Première ministre, le plan France Nation Verte fait de la France l'un des premiers pays à se doter d'une stratégie nationale, globale et concrète pour réduire de 55% nos émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2030 et à protéger la biodiversité.

Fruit d'une année de travaux rassemblant l'État, les filières économiques, les représentants des collectivités locales, des think tanks et des associations environnementales, France Nation Verte s'organise autour de :

- 5 enjeux environnementaux : adaptation, biodiversité, climat, ressources, santé.
- 6 thématiques : mieux se loger, mieux se nourrir, mieux se déplacer, mieux consommer, mieux produire et mieux préserver et valoriser nos écosystèmes déclinés en 22 chantiers opérationnels.

Le secrétariat général à la planification écologique (SGPE) a identifié 43 leviers régionaux permettant d'accélérer la décarbonation et dresse secteur par secteur (industrie, agriculture, bâtiments, énergie, mobilités...) les actions et objectifs à atteindre.

Ces leviers se déclinent territorialement dans deux panoramas : l'un sur les enjeux d'atténuation du climat (décarbonation), l'autre sur la préservation et restauration de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles. Des cartes régionales sont enfin proposées sur le volet de l'adaptation au changement climatique. Les panoramas régionaux constituent une base de discussion entre les parties prenantes dans le cadre des COP.

L'action de l'État et du Conseil régional pour accompagner les territoires dans leur transition

La COP est le lieu de débat et de mobilisation des ressources de l'État et de la région pour accompagner les collectivités locales dans leurs transitions écologique et énergétique :

- Accompagnement : Fonds vert, boussole de la transition, mon espace collectivités, aides territoires, inventaires Atmo...
- Offre d'ingénierie en appui aux projets : action des opérateurs et établissements publics régionaux notamment.
- Accompagnement par les services de l'État en département : préfet et binômes sous-préfets, DDT, agences régionales
- Intérêt de revues de projets à l'échelle des CRTE et actualisation éventuelle des contrats existants.

La réussite de la COP repose, en effet, sur la mobilisation et l'expertise de l'ensemble des services de l'État et de la région.





Christophe Béchu
Ministre de la
Transition écologique
et de la Cohésion des
territoires

Pour atteindre nos objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de préservation de la biodiversité à l'horizon 2030, le Président de la République a lancé, le 25 septembre 2023, un appel aux collectivités territoriales les invitant à jouer un rôle central dans la mise en œuvre de la planification écologique au sein de leur territoire.

Les collectivités territoriales sont en première ligne de la transition écologique. Elles ont un rôle essentiel à jouer dans la planification écologique qui, aujourd'hui, doit s'appliquer et s'ancrer dans les réalités du terrain. L'acceptabilité des mesures est en effet une condition déterminante de sa réussite. Les crises du climat et de la biodiversité sont étroitement liées. La décarbonation et la préservation de la biodiversité constituent ensemble le socle de la planification écologique et des COP territoriales dont je suis chargé.

Le dispositif de la territorialisation vise à engager une discussion stratégique à l'échelle de la Région et aboutir, au terme d'un travail collectif de plusieurs mois, à une déclinaison régionale de la planification écologique partagée par l'ensemble des collectivités territoriales participantes, depuis l'échelon régional jusqu'à l'échelon local de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou de la commune.

À cet effet, l'organisation de Conférences des parties (COP) à l'échelle de chaque région, confiée au tandem préfet de région - président du conseil régional, associera étroitement tous les niveaux de collectivités et les acteurs du territoire de chaque secteur, pour fixer collectivement les objectifs à atteindre, les leviers d'actions à activer et s'inscrire dans tous les volets de la planification écologique.



Sophie Brocas
Préfète de la région
Centre-Val de Loire et
du Loiret

Réduire de 50 % les émissions de gaz à effet de serre de notre région et protéger sa magnifique nature, voilà le défi collectif. Pour y parvenir, l'État local et la région se mobilisent pour accélérer avec l'ensemble des collectivités, des acteurs socio-économiques et associatifs.

Ici, en Centre-Val de Loire, nous ne partons pas de rien. La création, en 2019, de l'Assemblée pour le climat et la transition énergétique à l'initiative du conseil régional avait déjà ouvert la voie grâce à la mise en place d'un espace d'échanges et de construction collective d'objectifs, propice à l'accélération du passage à l'action.

En parallèle, le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ainsi qu'une première COP portée par la Région, ont permis de construire des partenariats et des actions en faveur de la transition écologique.

Cet engagement de l'État et du Conseil régional en Centre-Val de Loire se traduit déjà dans le contrat de plan Etat-Région 2021-2027, qui accorde une large part aux objectifs environnementaux. 30 %, des 892 millions mobilisés hors mobilités, y sont en effet consacrés contre 15 % sur la période précédente.

Et sur le volet mobilités du Contrat de plan Etat-Région, ce sont 514 millions d'euros qui seront investis d'ici 2027 dont 90 % pour les mobilités durables. Il s'agit d'un doublement du montant annuel.

Aujourd'hui, le succès du fonds vert auprès des collectivités, la réussite du plan de relance et de France 2030 en matière de décarbonation de l'industrie, la mobilisation de la profession agricole et de la filière forêt-bois, appuyée par les divers dispositifs européens, nationaux et régionaux, témoignent d'une volonté de massifier l'action pour contribuer au respect des objectifs de la France en matière de transition écologique.

La planification écologique souhaitée par le Gouvernement doit permettre d'accélérer encore cette transition, en développant une approche systémique des enjeux et des actions. La démarche se décline aujourd'hui dans chaque département du Centre-Val de Loire. La COP associe les élus, collectivités locales, services de l'État, chambres consulaires, chefs d'entreprise, agriculteurs ou encore associations environnementales, pour trouver les chemins qui permettront d'agir collectivement face aux urgences climatiques, énergétiques et environnementales. Elle va permettre de définir des objectifs cohérents à l'échelle de nos territoires, et de définir les actions concrètes permettant de les atteindre.

Cela aboutira, cet automne, à une feuille de route régionale incluant des engagements concrets des territoires et de leurs acteurs, en particulier au sein des contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE). Ensemble, nous allons gagner ce défi.



François Bonneau
Président du Conseil régional du Centre-Val de Loire

CENTRE-VAL DE LOIRE : UNE REGION ENGAGEE DE LONGUE DATE FACE AUX URGENCES ECOLOGIQUES ET SOCIALES

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire est engagé depuis plusieurs années en faveur du climat et de la transition écologique, et a porté dans ce cadre des projets exemplaires. Notre Région est celle, qui à l'échelle européenne, a le plus mobilisé les fonds structurels européens autour de ces enjeux.

En 2019, année d'une mobilisation mondiale sans précédent de la jeunesse pour le climat mais aussi du Pacte Vert européen, la Région a lancé une COP à l'échelle de son territoire, afin d'accélérer et massifier les actions entreprises localement par l'ensemble des parties prenantes dans le but d'atteindre les objectifs climat-énergie-biodiversité définis dans son SRADDET.

Dans le même temps, Région, ADEME et DREAL installaient l'ACTE (Assemblée pour le Climat et la Transition Énergétique), instance de pilotage et de gouvernance de la transition énergétique pour optimiser et coordonner la mise en œuvre des actions.

Après 18 mois de mobilisation, le 1er accord COP Centre-Val de Loire a été signé en février 2021. Cette 1ère étape a permis de poser les bases pour transformer les ambitions collectives en des actions concrètes face au défi climatique. Depuis son lancement, la COP Centre-Val de Loire a permis de fédérer les acteurs du territoire (associations, entreprises, fédérations, syndicats...) régional, de sensibiliser largement au dérèglement climatique (habitants, lycéens...); et d'accompagner des projets et initiatives.



Jérémie Godet
vice-Président délégué au Climat, aux transformations écologiques et sociales des politiques publiques, à la transition énergétique, à l'économie sociale et solidaire et à la vie associative

Engagée et mobilisée, fédératrice et aux avant-postes de l'urgence climatique et sociale, la Région a prolongé son engagement en présentant en novembre 2021 les bilans carbone du territoire Centre-Val de Loire et de la Collectivité régionale. Dans une démarche de transition et d'exemplarité, la Région a également élaboré un Plan de transition qui comporte 30 actions pour réduire l'empreinte carbone de la collectivité. La même année, faisant le constat de l'amplification de la menace et au regard des nouvelles alertes des experts du GIEC venant de publier un nouveau rapport, la Région a déclaré l'Etat d'urgence climatique et sociale en session plénière de novembre 2021, avec 26 mesures transformatrices pour le territoire, portant une approche de la transition écologique en transversalité dans les politiques régionales.

Forte du travail, des actions et de la mobilisation engagés, la Région s'inscrit donc naturellement dans la démarche de planification écologique du Pays lancée par l'Etat, dans la lignée d'une dynamique existante. La COP territoriale, déclinaison territoriale des objectifs fixés nationalement, intégrera les travaux régionaux déjà accomplis et capitalisera sur les actions lancées.

La Région et ses partenaires continueront à animer, à travers la COP régionale, la mobilisation et le passage à l'action des acteurs.

L'AREC Centre-Val de Loire (Agence Régionale Energie Climat) lancée en novembre 2023 par la Région pourra être quant à elle en appui des territoires pour la concrétisation des actions qui seront identifiées.

La mise en commun des travaux déjà conduits permettra d'anticiper la phase de construction du plan d'actions régional. Le diagnostic et les débats qui suivront finiront de préciser, pour l'automne, une feuille de route régionale à l'horizon 2030.

CHIFFRES CLES de la COP régionale de mobilisation lancée en 2019

38 coalitions • Plus de 315 COPérateurs

200 Acteurs engagés

Plus de 260 engagements portés par des organisations dont 28 par des acteurs économiques

427 événements labellisés COP pour 33 000 participants

1 Panel citoyen • Application WAG du WWF : 44 821 défis relevés

170 missions de Services civiques Climat

16 semaines d'échanges et de mobilisation en 2021 - 6 journées CAP sur la COP en 2023

Appel à Manifestation d'Intérêt COP : 19 projets soutenus pour 540 000€

Appel à projet Culture et résilience : 40 projets pour 472 000€

Un Livret d'épargne COP avec le Crédit Coopératif : au 31/08/2023, 171 livrets souscrits pour un montant global de

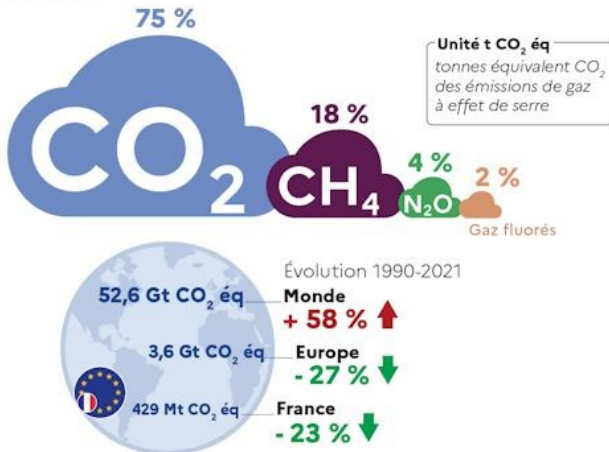


Le changement climatique

Données clés

Émissions de gaz à effet de serre* en 2021

Source : EDGAR

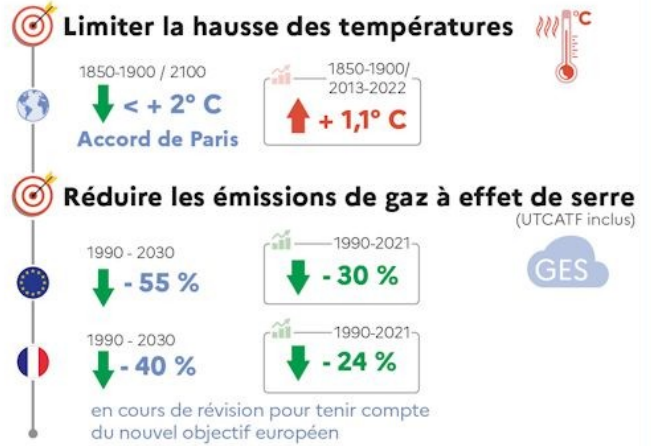


* Hors UTCATF : utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie



Objectifs climatiques

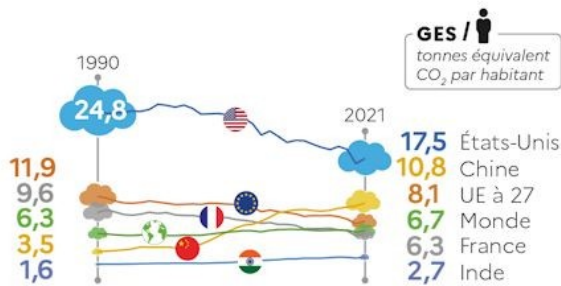
Source : AEE



Comparaisons internationales

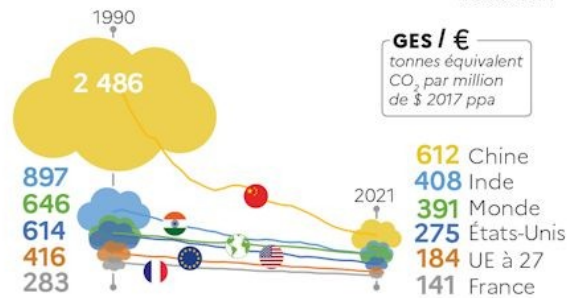
Émissions de GES par habitant

hors UTCATF



Émissions de GES rapportées au PIB

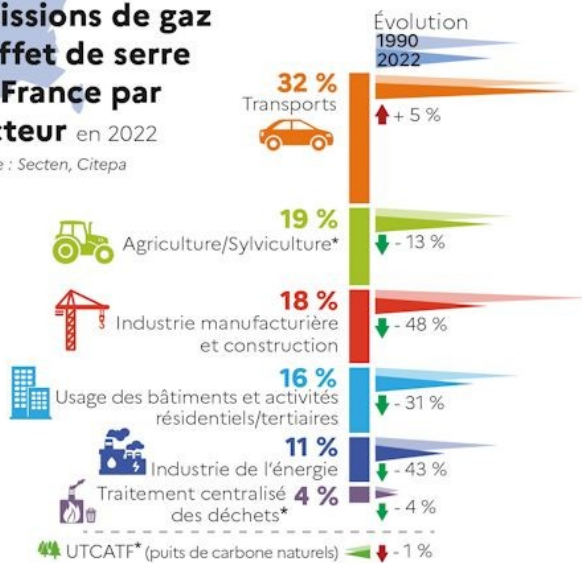
hors UTCATF



Sources : SDES, d'après EDGAR ; Banque mondiale

Émissions de gaz à effet de serre en France par secteur en 2022

Source : Secten, Citepa

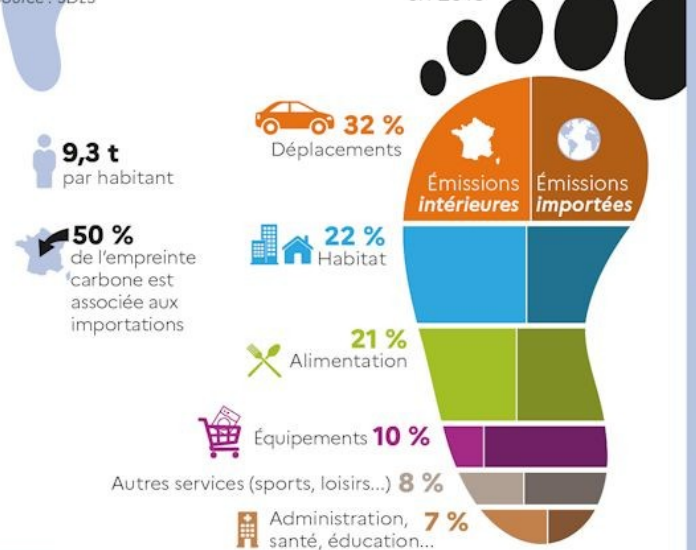


* Les valeurs 2021 sont utilisées pour 2022

Empreinte carbone des Français en 2019

Source : SDES

en 2019



Chiffres clés du climat

France, Europe et Monde



Une démarche inédite à l'échelle de la région

La planification écologique donne à la France un cap en matière de réduction des gaz à effet de serre. Ce plan national fait de la France l'un des premiers pays à se doter d'une stratégie globale et concrète et permet à chaque secteur et chaque acteur d'avoir une vision du chemin à parcourir pour atteindre nos objectifs nationaux de décarbonation de -55 % en 2030 et de préservation et conservation de la biodiversité et plus généralement des ressources.

La territorialisation de la planification : une nouvelle étape clé qui s'adapte à chaque territoire

Elle répond à plusieurs enjeux :

- l'intégration cohérente de tous les volets de la planification écologique (réduction des GES, adaptation, préservation et restauration de la biodiversité, agriculture...);
- l'identification des spécificités de chaque territoire régional au regard des défis de décarbonation, protection et restauration de la biodiversité, afin que l'exercice territorial et l'exercice national se nourrissent mutuellement ;
- le partage des actions et projets des collectivités territoriales sur l'ensemble du territoire régional ;
- la mobilisation de l'État, des collectivités territoriales, des acteurs économiques et associatifs et des citoyens.

Pour atteindre ces objectifs, une accélération des efforts collectifs est nécessaire.

Atteinte des objectifs 2030 : un plan d'actions partagé par les collectivités territoriales. Chacune des COP vise à définir régionalement les leviers d'actions alignés avec les objectifs nationaux de réduction des gaz à effet de serre (GES) et de préservation de la biodiversité. Il s'agit d'intégrer de manière cohérente tous les volets de la planification écologique, notamment ceux qui ont d'ores et déjà été engagés (plan eau, rénovation des écoles, transition agricole, identification des zones d'accélération de production d'énergies renouvelables (ENR), etc.).

Une approche transversale de la transition écologique

Le secrétariat général à la planification écologique (SGPE) a identifié 43 leviers de décarbonation transverses aux défis environnementaux (climat, biodiversité, adaptation, ressources, santé) et dresse secteur par secteur (industrie, agriculture, bâtiments, énergie, mobilités...) les actions et objectifs. Ces leviers se déclinent territorialement dans deux panoramas : l'un sur les enjeux d'atténuation du climat (décarbonation), l'autre sur la préservation et restauration de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles. Des cartes régionales sont enfin proposées sur le volet de l'adaptation au changement climatique.

Les panoramas régionaux constituent une base de discussion entre les parties prenantes dans le cadre de la COP.

Ces objectifs ont un caractère illustratif et doivent permettre, notamment à tous les élus, de visualiser une trajectoire de réduction des gaz à effet de serre et de préservation de la biodiversité à l'horizon 2030 pour leur région, cohérente avec la trajectoire nationale.

A cet effet, la Préfète de région et le Président du Conseil régional tiendront des réunions dans chacun des 6 départements afin que tous les territoires de la région puissent s'approprier et participer à la démarche initiée lors de la COP régionale du 4 décembre 2023.



Association et engagement des parties prenantes à toutes les échelles du territoire

La COP mobilise, sous la coanimation de la préfète de région et du président du conseil régional, tous les exécutifs de la région : le conseil régional, les conseils départementaux, les EPCI et groupements porteurs des CRTE (pays, PETR, PNR), les maires et les associations départementales les représentant. Il s'agit de mener un travail collectif de plusieurs mois pour aboutir à une déclinaison régionale de la planification écologique, partagée par l'ensemble des collectivités territoriales participantes.

La COP mobilise, en particulier lors de la phase de débats, les parlementaires, les acteurs du monde économique (représentants des entreprises du secteur industriel et agricole, l'ensemble des organismes consulaires...) et les acteurs de la société civile (associations environnementales, association de consommateur, jeunes...) dont l'implication dans cet exercice est essentielle.

Une approche participative

La méthode proposée est plus participative que prescriptive. Concrètement, les travaux s'appuient sur une proposition de déclinaison régionale des leviers identifiés dans la planification nationale, qui ne se limitent pas aux enjeux de décarbonation et abordent aussi la biodiversité et la gestion des ressources naturelles. L'étape suivante permet d'établir un diagnostic en faisant le recueil, pour chaque levier, des actions des collectivités, réalisées et en cours. Cela permet à la COP de s'aligner sur une proposition d'objectifs concrets à soumettre au débat en phase suivante.

En support du déroulement des différentes étapes de la COP, un simulateur en ligne est mis à disposition : <https://planification-territoires.ecologie.gouv.fr>

Il a pour but d'aider à comprendre et à prendre en main la trajectoire de baisse des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de son territoire. L'objectif est de pouvoir visualiser pour chacun des leviers la conversion entre les grandeurs physiques (nombre de voitures électriques, hectares de surface agricole utile...) et l'objectif en MtCO₂ (ou les objectifs sur les sujets de ressources) à la maille de chaque région.

Une mobilisation de tous les services de l'État : national, déconcentré, opérateurs

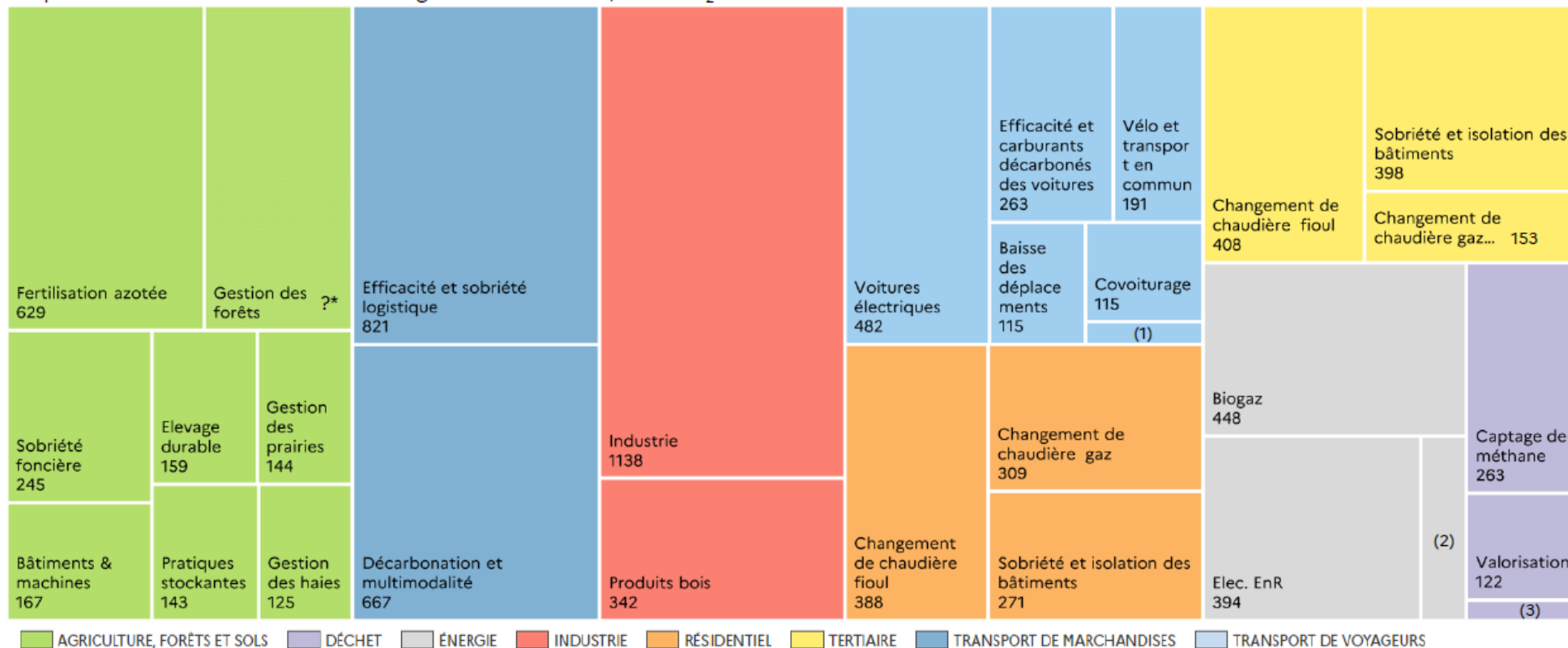
La réussite de la COP repose également sur la mobilisation et l'expertise de l'ensemble des services de l'État et de ses agences.



Panorama des leviers de décarbonation en Centre-Val de Loire

Une réduction de 9 504 ktCO₂e par an d'ici 2030, soit 5% de l'effort national

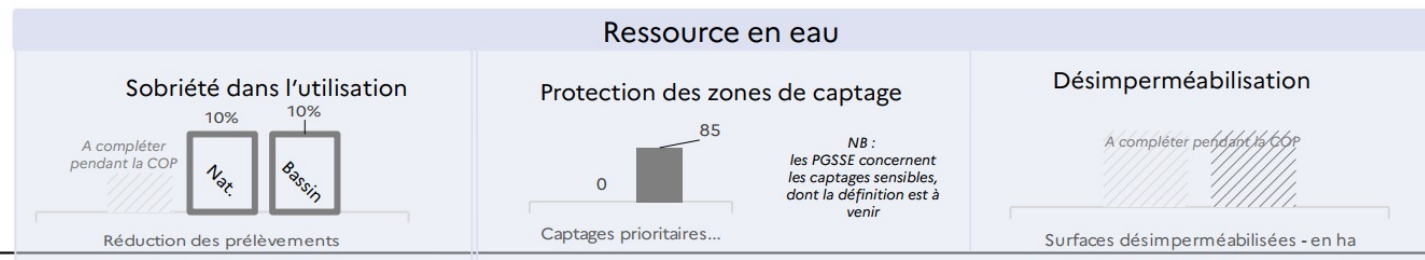
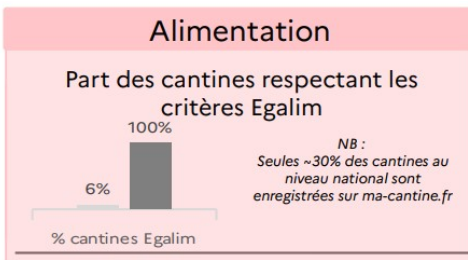
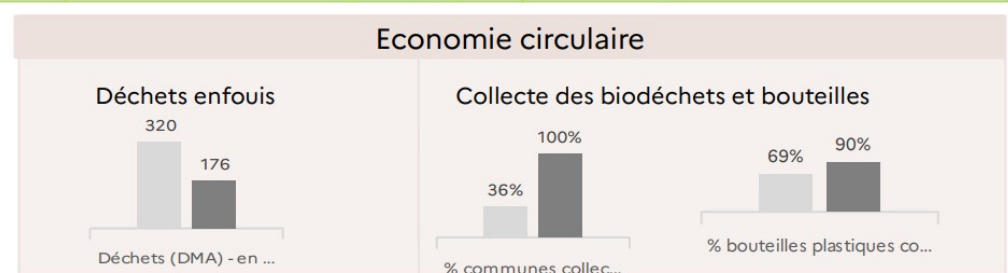
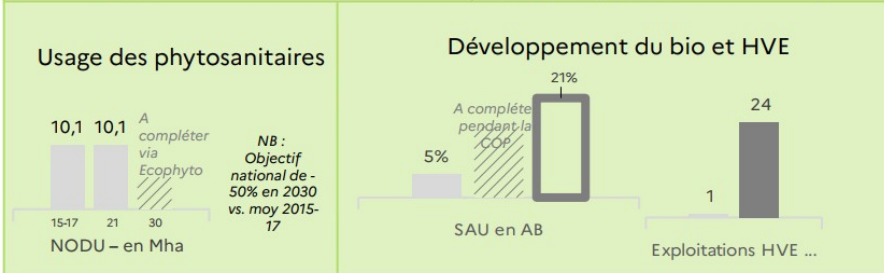
Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030



(1) Bus et cars décarbonés : 26 ktCO₂e. (2) Réseaux de chaleur : 82 ktCO₂e. (3) Prévention des déchets: 23 ktCO₂e.
 * Objectif non régionalisé en absence de données comparables sur l'état des forêts

Panorama des leviers de préservation de la biodiversité et gestion des ressources en Centre-Val de Loire

Préservation des espaces naturels



Lancement de la COP régionale Planification Action

■ Dernière donnée régionale réalisée (2020, 21 ou 22) ■ Objectif régionalisé indicatif □ Objectif national ou supra-régional

Une démarche en quatre temps

1

ÉTABLIR UN DIAGNOSTIC PARTAGÉ DU TERRITOIRE

Il s'agit de mesurer le chemin déjà parcouru par les actions et programmes portés par les collectivités et acteurs locaux et celui qu'il reste à parcourir afin d'atteindre les objectifs de chaque région, de faire connaître et de partager les objectifs à atteindre.

2

CONDUIRE UN DÉBAT

La forme est laissée à l'appréciation des préfets, en lien avec les attentes des exécutifs au sein du territoire régional. Ce débat doit permettre aux acteurs de s'approprier le diagnostic, identifier les efforts collectifs à fournir pour atteindre les objectifs régionaux et définir sans attendre les actions et projets à lancer ou poursuivre pour 2024.

3

PARTAGER À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES INFRARÉGIONAUX

(départements et périmètres des CRTE) une déclinaison indicative des actions à mener.

4

ÉTABLIR UNE FEUILLE DE ROUTE

Elle matérialisera le choix des engagements pris par les territoires par secteur.

La COP doit être finalisée au plus tard à l'été 2024, avec l'établissement de la trajectoire régionale visant l'atteinte des objectifs en 2030. La feuille de route régionale à 2030 issue de ces travaux matérialisera le choix des engagements pris par les territoires pour chaque secteur.

Elle présentera une série de leviers concrets et des engagements d'actions, décrivant une trajectoire crédible qui permette d'atteindre les objectifs régionaux à l'horizon 2030.



Un appui au déploiement des COP

En soutien à la démarche des COP, un ensemble de ressources ainsi qu'une offre d'accompagnement sont proposés par l'État et le Conseil régional.

- Présentation d'outils existants ou nouveaux pour que les collectivités se saisissent des sujets : Fonds vert, boussole de la transition, mon espace collectivités, aides territoires, inventaires ATMO...
- Offre d'ingénierie en appui aux projets (action des opérateurs et établissements publics régionaux notamment).
- Accompagnement par les services de l'État en département (préfet et binômes sous-préfets, DDT).
- Intérêt de revues de projets à l'échelle des CRTE et actualisation éventuelle des contrats existants.

